

# Le bureau de vote

C'est l'endroit où le vote est organisé, le plus souvent dans une mairie ou une école.

Chaque ville a 1 ou plusieurs bureaux de vote : il y a 1 bureau pour 1 000 électeurs au maximum. Ces bureaux sont ouverts de 8 h à 18 h, parfois 19 h ou 20 h dans les grandes villes.

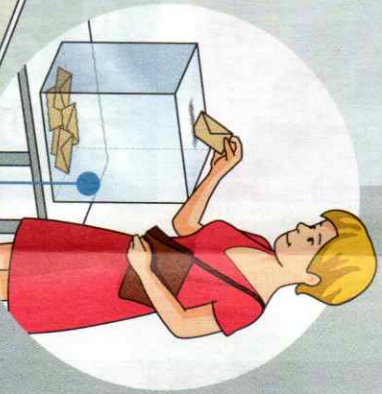
## Étape 1

À l'entrée, l'électeur se présente à une table. On contrôle son **identité** et on vérifie qu'il est bien inscrit dans ce bureau. Il prend une enveloppe et les bulletins de vote. Sauf s'il veut utiliser ceux qu'il a reçus chez lui. Et sauf dans certains bureaux où l'on vote sur des machines électroniques.

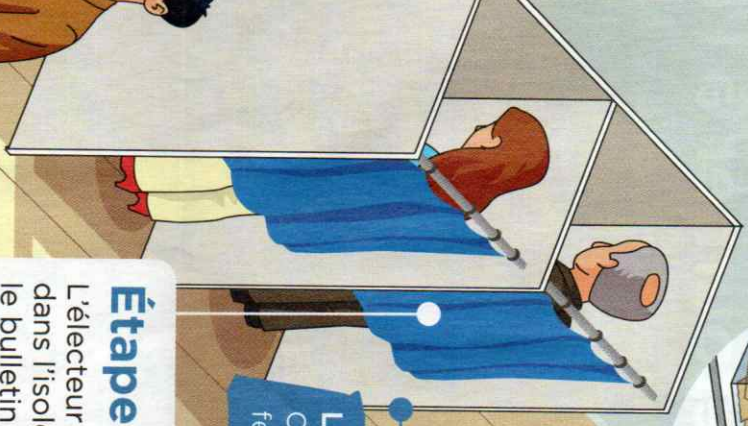
**Le bulletin de vote**  
C'est la feuille qui sert à exprimer un vote. Sur chaque bulletin, il y a le nom d'un candidat ou une liste de candidats.



**L'urne**  
C'est une boîte transparente.



**L'isoloir**  
C'est une cabine fermée par un rideau.



## Étape 2

L'électeur est obligé de passer dans l'isoloir, seul. Il met le bulletin qu'il a choisi dans l'enveloppe. Personne ne le voit faire, car le vote est secret.

## La carte d'électeur

Chaque Français qui a le droit de voter peut s'inscrire sur une liste dans la ville où il habite : c'est la « liste électorale ». Comme preuve, il a une carte électorale. Elle indique son identité et le bureau où il pourra voter. On ne choisit pas le lieu où l'on vote.



**Les organisateurs du vote**  
Ce sont le président du bureau de vote et ses assesseurs (ses aides). Ces personnes participent aussi au dépouillement.



## Étape 3

L'électeur se présente devant l'urne.

- Le président du bureau prend sa carte d'électeur et lit son nom à voix haute.
- Un assesseur cherche son nom sur la liste électorale.
- L'électeur glisse son enveloppe dans l'urne.
- Le président dit : « A voté ! »
- L'électeur signe la liste électorale en face de son nom. Puis il reprend sa carte électorale, qui a reçu un coup de tampon.